

Au nom du Groupe Employeurs de la République Démocratique du Congo, nous notons qu'il est un fait indéniable qu'aujourd'hui après le début de la crise Covid-19, cette pandémie a eu des conséquences économiques dans toute la République Démocratique du Congo notamment les restrictions commerciales, la croissance économique, l'emploi, le niveau d'endettement....

La République Démocratique du Congo ne s'est pas encore relevée des conséquences de la crise. A cela, il sied de souligner qu'il ne faut surtout pas minimiser la situation sécuritaire inquiétante en RDC en raison d'une instabilité due à la présence de nombreux groupes armés à l'Est entraînant le déplacement de la population et ses effets pervers, notamment la perte de plusieurs emplois et l'instabilité ayant des conséquences néfastes sur l'économie de la RDC.

Autant la pandémie Covid-19 que l'insécurité créée par les groupes armés à l'Est de la République Démocratique du Congo, ont amené le Gouvernement à prendre des mesures salvatrices fortes non seulement d'ordre sécuritaire sanitaire mais aussi d'ordre sécuritaire tant sur le plan territorial que sur les personnes et les biens mais ayant sans doute de l'impact néfaste sur le volet économique. Il s'agit des mesures de couvre-feu et d'état de siège, régime sécuritaire exceptionnel, plus particulièrement dans les Provinces du Nord Kivu et de l'Ituri, respectivement en décembre 2021 et 6 mai 2021. En sus, il y a eu d'autres mesures fortes prises exclusivement pour lutter contre la propagation de la susdite pandémie lesquelles sont notamment :

- La fermeture pour un temps des restaurants, terrasses, discothèque, cafés, ... ;
- La suspension et par la suite, la réduction sensible des activités du secteur de transport aérien, fluvial, lacustre, maritime, sauf les avions et les navires cargos et autres moyens de transport de fret qui avaient été autorisés à accéder au territoire national ;
- La réduction sensible des mouvements inter provinces ayant de l'impact néfaste dans les échanges commerciaux ...

Bien que la mesure de couvre-feu et les autres mesures fortes susmentionnées ont été levées, seule la mesure d'état de siège pour de raison sécuritaire justifiée ait jusqu'à ce jour maintenu dans les deux provinces précitées de la RDC ; leurs effets impactant en mal l'économie se font sentir jusqu'à ce jour.

Nonobstant ces effets néfastes sur l'économie du pays, il y'a certes quelques avancées, tout en notant qu'il y a encore un si grand chemin à parcourir pour relever l'économie et social du pays.

Ce que nous pouvons retenir comme avancées après Covid -19 en République Démocratique du Congo, tout en soulignant que le risque d'une autre vague n'est pas à écarter, est ce qui suit :

- **L'institutionnalisation en République Démocratique du Congo du système de couverture sanitaire universelle.** Cet engagement politique du Gouvernement de la République s'est davantage manifesté par la nomination récente du Conseiller Spécial en charge de la Couverture Maladie Universelle auprès du Président de la République et surtout, par l'engagement de la Tripartite d'accompagner cette protection sociale universelle pour la dignité humaine, la justice sociale et le développement durable fondé sur la recommandation n°202 de l'OIT sur les socles de protection sociale, au point que la dernière session, du 19 au 22 avril 2022, de notre organe tripartite national, le Conseil National du Travail, a pris acte du Plan stratégique National pour la Couverture Santé Universelle 2021 -2030 élaboré les Pouvoirs Publics.
Mais il y a encore du chemin à faire, et c'est pour cette raison que nous profitons de l'occasion en vue de solliciter la pleine implication du BIT pour son assistance technique qui nous est précieuse.
- **La prise de conscience de la nécessité du renforcement de l'installation et de la capacité des Comités de Sécurité, d'Hygiène et d'Embellissement des lieux de travail** par les Pouvoirs Publics en accord avec ses partenaires sociaux ;
- **L'octroi des crédits à taux zéro par un établissement public étant une institution financière non bancaire, qui est le Fonds de Promotion de l'Industrie, « FPI », aux Petites et Moyennes Entreprises en difficultés,** bien qu'étant encore insuffisant. Cela nécessite encore des efforts considérables des Pouvoirs Publics pour accompagner ces PME dans leur développement ;
- **Le renforcement des programmes de formations des entrepreneurs par l'Office de Promotion des Petites et Moyennes Entreprises Congolaises,** établissement public spécialisé en la matière. Lequel établissement public a bénéficié non seulement de l'appui du Gouvernement mais aussi du financement auprès de la Banque Africaine de Développement. Cet appui de formation en vue du renforcement de capacité des entrepreneurs,

étant encore insuffisant, nécessite encore des efforts considérables des Pouvoirs Publics ;

- Tout en s'appuyant sur la Déclaration d'Abidjan, la **République Démocratique du Congo à travers sa tripartite a signé en novembre 2021 un Mémoire d'entente formalisant le cadre de collaboration avec l'OIT soutenant la mise en œuvre de l'Agenda du Travail Décent : le Programme Pays Travail Décent 2021-2024 ;**

- Depuis 2020, le **Groupe Employeurs de la République Démocratique du Congo a mené des études approfondies et a publié plus 11 revues (articles) sur l'impact du Covid -19 sur les entreprises en RDC** depuis. La toute dernière publication datant de l'année en cours, 2022, avec la collaboration de ces partenaires, le Fond d'inclusion Financière, « FPM » en sigle, UKAID from the British People et le Journal « The Economist Intelligence Unit ». Le tout se trouve publié dans le site web de la Fédération des Entreprises du Congo, www.fec-rdc.com

Ce même Groupe Employeurs a contribué activement à la rédaction de **la gestion des lieux de travail en période de Covid-19 : Guide de l'Employeur**. Ce document a été initié et élaboré par l'OIT, par la suite adapté par le Groupe Employeurs de la RDC, en y ajoutant les lois, les règlements nationaux pertinents, les politiques, instructions et directives des autorités locales et nationales.

Ce guide qui a beaucoup servi aux entreprises (Employeurs) de toutes tailles de la RDC, est toujours publié au même site web précité de la Fédération des Entreprises du Congo.

Nous vous remercions pour l'attention soutenue.

Patricia Veringa-Gieskes

Porte-Parole Banc Employeur

9 Juin 2022